



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : MOINE Brian

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 062498 25 00018 U6201

Adresse du projet : 31 Boulevard Émile Basly LENS

Déposé en mairie le : 19/03/2025

Reçu au service le : 24/03/2025

Nature des travaux: 15023 Enseignes

Demandeur :

SAS KIVI représenté(e) par Monsieur
ALCALA PIERRE

2 BOULEVARD THOMSON
59810 LESQUIN

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce dossier est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord-Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

L'accord sur le présent dossier doit être conditionné au respect des prescriptions suivantes :

- L'enseigne devrait être fixée sur la façade sans ajout de plaque support, l'état de la façade semble bon et ne justifie pas l'emploi d'un support. A défaut, ce dernier devrait être de finition mat, sans effet de surbrillance et avec des fixations dissimulées.
- Le lettrage devrait être réalisée -soit en lettres peintes directement sur le support existant, -soit en lettres découpées sur taquets, -soit en lettres-boîtiers.

Fait à Arras



Signé électroniquement
par Loic LEVIN
Le 23/04/2025 à 18:17

Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Loic LEVIN

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Gare situé à 62498|Lens.

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..